

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

# **Formule PRO orientation de gestion CROISSANCE**

(dans le contrat FLORIPRO)

Assuré par la société Predica sise 16-18, boulevard de Vaugirard - 75015 Paris, <https://www.predica.com/priips/credit-agricole>. Predica est membre du groupe Crédit Agricole Assurances. Appelez le 01 57 72 30 00 pour de plus amples informations ou contactez votre conseiller si vous êtes déjà client de Crédit Agricole. Predica est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Félicia est contrôlée par l'Automate de Contrôle Félicité.  
Partie d'émission de la carte d'identification : 6243

Date de révision du document d'information clés : 02/12/2024.

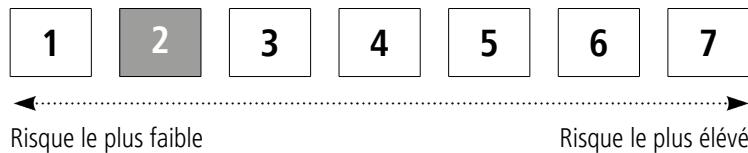
**Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## **EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**

<b>Type</b>	L'orientation de gestion correspond à une répartition imposée lors de l'investissement entre le support en euros du contrat et le support en unité de compte Amundi Equilibre Climat. Les informations relatives à ces deux supports sont disponibles sur le site internet <a href="https://www.predica.com/priips/credit-agricole">https://www.predica.com/priips/credit-agricole</a> .
<b>Objectifs</b>	<p>L'objectif de cette orientation de gestion est de bénéficier de la performance d'une combinaison entre le support en euros et le support en unités de compte Amundi Equilibre Climat. Les versements (initial, libres, réguliers) et arbitrages sont répartis selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 60 % sur le support en unités de compte Amundi Equilibre Climat (code ISIN FR0011199371), Amundi Equilibre Climat est un OPCVM géré par Amundi qui investit au sein d'un univers large constitué des marchés internationaux obligataires, monétaires, actions et devises. S'agissant d'un support en unités de compte, sa valeur dépend de la fluctuation des marchés financiers.</li> <li>• 40 % sur le support en euros, ce support est géré par Predica. Il investit dans des supports d'obligations, actions, prêts, immobiliers et trésorerie et principalement dans des actifs peu risqués. Les résultats de ce support sont arrêtés pour chaque exercice civil. Le support en euros prévoit une distribution de la participation aux bénéfices déterminée globalement au 31 décembre de chaque année. Elle sera affectée à la rémunération immédiate des contrats et à la provision pour participation aux bénéfices qui sera distribuée ultérieurement.</li> </ul> <p>Les documents d'informations spécifiques à chaque support sont disponibles sur le site <a href="https://www.predica.com/priips/credit-agricole">https://www.predica.com/priips/credit-agricole</a>.</p>
<b>Investisseurs de détail visés</b>	Cette orientation de gestion est destinée à des investisseurs souhaitant constituer un capital, ayant une capacité à supporter les pertes et une tolérance aux risques.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

## INDICATEUR DE RISQUE



**⚠️ L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.**

► L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que cette orientation de gestion enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé cette orientation de gestion dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de cette orientation de gestion CROISSANCE se situent à un niveau faible. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si Predica n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

## SCÉNARIO DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictée avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans	
Exemple d'investissement : 10 000 €	
Scénarios	Si vous sortez après 1 an Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 6 790 € 6 890 €
Scénario de tensions	Rendement annuel moyen -32,07% -7,17%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 8 950 € 9 200 €
Scénario défavorable	Rendement annuel moyen -10,48% -1,65%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 10 050 € 10 260 €
Scénario intermédiaire	Rendement annuel moyen 0,54% 0,51%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts 11 240 € 12 190 €
Scénario favorable	Rendement annuel moyen 12,44% 4,05%

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts des supports euros et Amundi Patrimoine mais pas les frais du contrat d'assurance-vie ni nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

## QUE SE PASSE-T-IL SI PREDICA N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Si nous ne sommes pas capables de payer ce que nous vous devons, vous êtes couverts par un dispositif national de garantie, le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP). La garantie procurée par ce fonds est limitée, au global, pour l'ensemble des contrats d'assurance et de capitalisation d'un même assuré à 70 000 € pour toute garantie en capital et 90 000 € pour des rentes d'assurance-vie, d'incapacité ou d'invalidité.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend cette orientation de gestion ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,00%).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 € sont investis.

INVESTISSEMENT DE 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	137 €	681 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,37%	1,37% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,88% avant déduction des coûts et de 0,51% après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 5 ans
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00%
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie.	0,00%
Coûts récurrents prélevés chaque année		Si vous sortez après 5 ans
Frais de gestion et autres frais d'exploitation	1,20% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,20%
Coûts de transaction	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,17%
Coûts accessoires prélevés sous certains conditions		Si vous sortez après 5 ans
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00%

Les coûts indiqués dans le présent document ne comprennent pas les coûts du contrat d'assurance vie.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 5 ANS

Votre investissement sur cette orientation de gestion est effectué dans le cadre de votre adhésion au contrat d'assurance-vie. Vous pouvez désinvestir de cette orientation de gestion soit par rachat partiel ou total de votre adhésion, soit par arbitrage depuis cette orientation de gestion vers un ou plusieurs autres supports du contrat d'assurance, selon les modalités indiquées dans la notice d'information du contrat.

### COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute précision ou pour toute réclamation concernant cette orientation de gestion au sein de votre adhésion, nous vous remercions de vous adresser en priorité à votre conseiller. En cas d'insatisfaction ou de désaccord, vous pourrez adresser votre dossier à : Predica - Service Clients - 75724 Paris Cedex 15. En cas de réclamation et si la réponse écrite apportée par Predica ne semble pas satisfaisante, vous pourrez recourir gratuitement à une procédure de médiation en vous adressant au Médiateur de l'Assurance à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou sur le site internet : <https://www.mediation-assurance.org>. Toutefois cette procédure n'est possible que si aucune action judiciaire n'a été engagée.

Les conditions du recours à la Médiation de l'Assurance sont disponibles sur le site : <https://www.mediation-assurance.org> ou sur demande faite au Médiateur. Ces démarches sont gratuites et n'impliquent pas renonciation à tout autre recours légal.

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations complémentaires sur le contrat d'assurance vie au sein duquel est proposée cette orientation de gestion, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans le présent document, sont présentées dans le document d'information clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou votre courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à ses obligations légales.

En application des dispositions du code des assurances :

- La notice d'information détaillant l'ensemble des garanties, supports, formules et orientations de gestion proposés par le contrat vous est communiquée préalablement à votre adhésion au contrat.
- Chaque année vous recevezrez un relevé de situation de votre contrat d'assurance précisant notamment la répartition de la valeur de rachat entre les supports choisis et l'évolution annuelle de ces supports.